

comparution volontaire/comparution immédiate/citation direct

Par mili77, le 15/08/2006 à 18:39

bonjour,

j'aurais que quelqu'un puisse m'expliquer clairement la différence entre la compaurtion volontaire, la comparution immédiate et la citation directe s'il vous plaît. Merci d'avance

Par PissTroiGut, le 16/08/2006 à 13:21

Ce sont des modes de saisines des juridictions de jugement

http://www.divorce-famille.net/pages/lexique.htm

A voir dans les manuels au chapitre de l'opportunité des poursuites.